

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »****29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 16 MARS 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 16 mars, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 08 mars 2022, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mme Anne-Marie OLIVON
Mme Danielle GRANOUILLET	M. Gilles MARQUET
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Éliane GRANET
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mme Elisabeth BRUSSAT
Mme Sylvie EXBRAYAT	M. Cédric DAUDUIT
M. Patrick GIRAUD	Mme Patricia LACHAMP
M. Daniel PEYNON	M. Florent MONEYRON
Mme Annick FORESTIER	Mme Nicole BOUCHERAT
M. Alain COSSON	M. Jean-Louis DERBIAS
Mme Marie-France MARMY	Mme Michelle CIERGE
M. Christian BOURNAT	M. Bernard FRASIAK
Mme Catherine MORAND	M. Yannick DUPOUÉ
M. Guillaume FRICKER	M. Antoine LUCAS
Mme Sylvie ROCHE	Mme Laurence GONINET
M. Romain FERRIER	

Suppléants présents : **M. Philippe BEAL en remplacement de Madame Déolinda BOILON**  
*Mrs Patrice BLANC et Michel SÈVE*

Etaient représentés (procuration) :

Mme Julie MONTBRIZON (à M. Patrick GIRAUD)  
M. René BROUSSE (à Mme Michelle CIERGE)  
Mme Séverine VIAL (à M. Bernard FRASIAK)

Etaient absents :

Mme Déolinda BOILON  
M. Thierry TISSERAND  
Mme Isabelle GROUIEC

**VOTE : En exercice : 35      Présents : 29 / Représentés : 4      Votants : 33**

Mouvement en cours de séance (entrées/sorties) :

- Sont arrivés en cours de séance à compter de l'OJ n°... M. Mme
- Sont partis en cours de séance à compter de l'OJ n°... M. Mme

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Romain FERRIER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**OBJET : ESPACE FRANCE SERVICES - LABELLISATION**

## ESPACE FRANCE SERVICES LABELLISATION

\*\*\*\*\*

- VU les statuts de la Communauté de communes ;
- VU la délibération n° 01 du 29 avril 2021, portant sur le développement et centre de ressources – positionnement de la CCEDDA et lancement du projet,
- VU la délibération n° 07 du 14 décembre 2021 portant création et validation du projet de services Maison France Services,

Madame la Présidente informe les délégués du dépôt d'une demande de labellisation « France Services » auprès de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT).

Madame la Présidente rappelle qu'un Espace France Services a vocation à être un point d'accueil ancré sur le territoire garantissant aux usagers un accès à de l'information de 1<sup>er</sup> niveau sur les services publics partenaires et d'être accompagnés dans la réalisation de leurs principales démarches administratives du quotidien.

La labellisation garantie un partenariat avec les services de la CAF/MSA, la CPAM, la CARSAT/CNAV, Pôle Emploi, la Direction Générale des Finances Publiques, la Poste et les Ministères de l'Intérieur et de la Justice.

Madame la Présidente évoque le cahier des charges propre à la labellisation :

- La labellisation est conditionnée à une ouverture au public de 24h minimum par semaine réparties sur 5 jours pendant lesquelles 2 agents devront être simultanément présents. Ces agents seront spécifiquement formés et auront un lien privilégié avec des référents de chacun des partenaires afin d'apporter des réponses aux usagers dans les situations les plus complexes.
- La labellisation est également conditionnée à une configuration spécifique des locaux accueillant le public : a minima, le local doit se subdiviser en un espace accueil (avec un accès libre à des outils numériques et un copieur) et un espace de confidentialité. L'accès PMR doit être garanti à l'ensemble du site labellisé. Un audit officiel de l'AFNOR sur site sera réalisé pour vérifier la conformité des locaux au cahier des charges.

Considérant les critères ci-dessus énoncés, il est proposé de demander dans un premier temps la labellisation d'un seul site situé sur la commune de Lezoux (rue de Sarsina).

Madame la Présidente rappelle le calendrier prévisionnel :

- Mi-mars : pré-candidature ; lancement du recrutement des 2 agents à 28/35<sup>ème</sup> ;
- Début avril : demande officielle de labellisation ;
- Juin : audit effectué par l'AFNOR ;
- 1<sup>er</sup> Juillet : labellisation officielle.

Madame la Présidente demande l'autorisation

- de déposer une demande de labellisation pour la mise en place d'un Espace France Services pour la Communauté de Communes Entre Dore et Allier en avril 2022,
- de signer la Convention départementale Frances Services du Puy-de-Dôme entre l'Etat, la Communauté de Communes entre Dore et Allier dénommée « Gestionnaire France Services » et les partenaires France Services.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire APPROUVE la proposition de Madame la Présidente, à :

POUR : 31 voix  
CONTRE : 2 voix  
ABSTENTION : 0

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 21 mars 2022

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente